

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de reconstruction du quai Pinon  
sur le territoire de la ville de Saint-Georges  
par la Ville de Saint-Georges**

**Dossier 3211-02-282**

**Le 24 janvier 2014**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction du quai Pinon sur le territoire de la ville de Saint-Georges par la Ville de Saint-Georges répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2012-04-04	Réception de l'avis de projet
2012-04-23	Délivrance de la directive
2013-05-17	Réception de l'étude d'impact
2013-08-07	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-10-07	Réception des réponses à la première série de questions et commentaires
2013-11-11	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-11-26	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le quai Pinon se situe le long de la rivière Chaudière, au centre-ville de la ville de Saint-Georges (MRC Beauce-Sartigan), dans la région de Chaudière-Appalaches. Ce quai constitue en fait un mur poids qui a été édifié dans les années 1960 afin de protéger le centre-ville de Saint-Georges des importantes crues de la rivière Chaudière. Or, le mur ne satisfait plus les critères de stabilité actuels requis pour les ponts routiers et présente aujourd'hui une architecture déficiente. La détérioration du quai Pinon pourrait mettre en danger la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes qui utilisent la promenade Redmond, longeant le quai, et menace les infrastructures du centre-ville en cas de crue majeure sur la rivière Chaudière.

Le présent projet, initié par la Ville de Saint-Georges, vise à reconstruire le quai Pinon sur toute sa longueur, soit un kilomètre. L'initiateur du projet souhaite conserver la voie de circulation automobile et l'aire de stationnement actuellement en place en plus d'aménager une piste cyclable et un sentier piétonnier et de revégétaliser le bord de la rivière. Le projet du quai Pinon fait partie intégrante d'un projet de revitalisation du centre-ville de Saint-Georges en cours depuis 2011 et pour lequel les citoyens et les commerçants touchés ont été consultés à quelques reprises.

Suite à l'analyse des variantes proposées pour la reconstruction du quai Pinon, la Ville de Saint-Georges souhaite réaliser une paroi berlinoise. Cet ouvrage consiste en des profilés en acier encastré implanté dans le roc (lit de la rivière) entre lesquels s'insèrent des éléments de béton préfabriqué. Cette paroi serait construite à 700 mm du mur actuel, ce qui permet de conserver en partie l'infrastructure du quai présent. Cette variante possède des caractéristiques structurales avantageuses. De plus, elle permet d'augmenter la superficie aménageable pour les utilisateurs de la promenade sans toutefois empiéter de façon trop importante dans la rivière Chaudière (704 m<sup>2</sup>). Les travaux se dérouleront depuis la tête du mur et des caissons étanches seront utilisés pour effectuer les forages.

L'initiateur prévoit effectuer les travaux entre septembre 2014 et juillet 2016 en exécutant aucun travail de forage entre les mois d'avril et août, pour ne pas nuire à la faune aquatique. À la suite de la reconstruction du quai, des travaux d'aménagements d'aires de repos et de belvédères le long de la promenade Redmond seront réalisés. Au total, le projet est évalué à 22 millions de dollars.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;

- la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du secteur de la faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports ;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE SAINT-GEORGES. *Reconstruction du quai Pinon à Saint-Georges – Étude d'impact sur l'environnement* – par AECOM, Mai 2013, 151 pages et 7 annexes;
- VILLE DE SAINT-GEORGES. *Reconstruction du quai Pinon à Saint-Georges – Étude préparatoire d'ingénierie*, par AECOM, Mai 2013, 69 pages et 9 annexes;
- VILLE DE SAINT-GEORGES. *Réponses aux questions et commentaires pour le projet de reconstruction du quai Pinon le long de la rivière Chaudière sur le territoire de la ville de Saint-Georges*, par AECOM, Septembre 2013, 15 pages;
- VILLE DE SAINT-GEORGES. *Réponses à la deuxième série de questions et commentaires pour le projet de reconstruction du quai Pinon le long de la rivière Chaudière sur le territoire de la ville de Saint-Georges*, par AECOM, Novembre 2013, 10 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée d'avril 2012. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEFP.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Michèle Tremblay**, Géographe, M. Sc. Géomorphologie fluviale  
 Chargée de projet  
 Direction de l'évaluation environnementale  
 des projets hydriques et industriels